



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU JEUDI 9 MARS 2023**

**Nombre de Membres**

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents 13  
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-deux et jeudi neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

01/03/2023

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**

01/03/2023

**Excusés représentés** : Mme Mélanie ROUX représentée par Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean-Pierre LESCURE représenté par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Héléna POLDERVAART et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE.

**Absentes non excusées** : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE

M. Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2023-20 : Création de plusieurs emplois permanents - Modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifiée, relatif aux emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le budget communal ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 modifiant le tableau des effectifs de la Commune de Montredon-Labessonnié ;
- Vu le tableau des avancements de grades 2022– Catégorie C,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- CREATION d'un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (Catégorie C) à temps non complet,
- CREATION d'un poste d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (Catégorie C) à temps non complet,
- CREATION d'un poste d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (Catégorie C) à temps complet,
- CREATION d'un poste d'Agent spécialisé principal école maternelle 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- DIT que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- PRECISE que la présente délibération prendra effet au 01/04/2023 ;
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Didier COMBES



Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU

